

Lycée de la Matheysine  
3 rue Lesdiguières - 38350 La Mure

**Téléphone** : 04.76.81.00.11

**Mail** : [ce.0380049x@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0380049x@ac-grenoble.fr)

## Informations diverses

### À lire attentivement et à conserver par la famille

|                    |                              |  |
|--------------------|------------------------------|--|
| Le secrétariat     | ligne directe 04.76.81.56.43 | Mél : <a href="mailto:ce.0380049x@ac-grenoble.fr">ce.0380049x@ac-grenoble.fr</a>                   |
| Le service gestion | ligne directe 04.76.81.56.54 | Mél : <a href="mailto:intendance.0380049x@ac-grenoble.fr">intendance.0380049x@ac-grenoble.fr</a>   |
| La vie scolaire    | ligne directe 04.76.81.56.56 | Mél : <a href="mailto:viescolaire.0380049x@ac-grenoble.fr">viescolaire.0380049x@ac-grenoble.fr</a> |

### 1. Rentrée scolaire 2026

| Division   | Accueil des Internes                                | Rentrée des Elèves<br>Accueil et prise en charge par le professeur principal   | Début effectif des cours        |
|--|---|--|---------------------------------|
| 2 <sup>nde</sup> Générale  | mardi 1 <sup>er</sup> septembre<br>de 8h00 à 9h30   | mardi 1 <sup>er</sup> septembre à 9h30<br>Journée d'accueil  | mercredi 2 septembre<br>à 8h00  |
| 1 <sup>ère</sup> année CAP EPC<br>1 <sup>ère</sup> année CAP CIP         | mardi 1 <sup>er</sup> septembre<br>de 8h00 à 9h30   | <ul style="list-style-type: none"> <li>mardi 1<sup>er</sup> septembre à 9h30<br/>Départ pour une journée de cohésion - sortie prévue (précisions apportées fin août)</li> <li>mercredi 2 septembre à 8h00<br/>Demi-journée d'accueil au lycée</li> </ul> | jeudi 3 septembre<br>à 8h00     |
| 2 <sup>nde</sup> Bac Pro MRC<br>2 <sup>nde</sup> Bac Pro MIA             |   |  |                                 |
| 1 <sup>ère</sup> Générale<br>1 <sup>ère</sup> Techno STMG + ST2S         | mardi 1 <sup>er</sup> septembre<br>de 17h30 à 19h00 | mercredi 2 septembre à 8h00  | mercredi 2 septembre<br>à 10h00 |
| T <sup>ale</sup> Générale<br>T <sup>ale</sup> Techno STMG + ST2S         |   |  |                                 |
| 1 <sup>ère</sup> Bac Pro MSPC<br>1 <sup>ère</sup> Bac Pro MRC (MCV + MA) | mercredi 2 septembre<br>de 17h30 à 19h00            | jeudi 3 septembre à 8h00   | jeudi 3 septembre<br>à 9h00     |
| T <sup>ale</sup> Bac Pro MSPC<br>T <sup>ale</sup> Bac Pro MRC (MCV + MA) |   |  |                                 |
| T <sup>ale</sup> CAP EPC<br>T <sup>ale</sup> CAP CIP                     |   |  |                                 |

### 2. Bourses

Elles sont payées aux familles chaque fin de trimestre financier. Pour les internes et demi-pensionnaires, elles sont déduites du montant trimestriel de la facture d'hébergement/restauration scolaire.

- En 2025-2026, vous avez donné votre consentement pour l'étude automatique du droit à bourse : vous n'avez aucune démarche à faire, votre consentement est conservé et reconduit à la rentrée scolaire 2026.
- Pour les autres cas : les demandes de bourse de lycée se font **du 1<sup>er</sup> septembre au 16 octobre 2026**, via le service en ligne Bourses sur Educonnect.

### 3. Sorties des élèves

Conformément à la législation, les élèves de lycée sont autorisés à sortir ou à quitter l'établissement entre les cours, après les cours, en cas d'absence de professeur, après les repas de midi (DP et internes), le mercredi après-midi (internes), selon les modalités prévues au règlement intérieur.

## **4. Manuels scolaires**

La Région Auvergne Rhône Alpes a instauré la gratuité des manuels scolaires pour le lycée général et technologique et pour la section professionnelle (excepté pour les options facultatives maths complémentaires et maths expert). La présentation de la carte Pass'Région / Pass'Région Jeunes ou d'un justificatif de commande sera demandée lors de la distribution des manuels à la rentrée.

## **5. Transports scolaires**

- Élèves domiciliés dans le département de l'Isère  
Depuis la rentrée 2025, les transports scolaires pour les lycéens (élèves ayants droit en lycée ou apprentis de moins de 19 ans) régis par la Région Auvergne Rhône Alpes (AURA) sont payants.  
Le tarif est de **130 € pour l'année**.  
Les demandes sont à effectuer chaque année sur le site [www.laregionvoustransporte.fr](http://www.laregionvoustransporte.fr) - Transport Scolaire – Isère - **du 2 juin au 19 juillet 2026**. Après cette date, une majoration de **30 €** sera appliquée.  
Centrale d'appel - Allo la Région vous transporte : 04 8000 7000
- Élèves domiciliés hors du département de l'Isère  
Veuillez vous renseigner auprès des services de transports de votre Région de résidence ou auprès de la Région AURA.

## **6. Formation Ski-Études (ex bi qualification Ski Alpin « Section Ski »)**

L'organisation sera précisée à la rentrée par les enseignants de sport.

## **7. Recensement : dès l'âge de 16 ans**

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans. L'attestation de recensement vous sera demandée lors de **l'inscription de votre enfant à un examen**.

Afin d'effectuer cette démarche, le responsable légal ou l'élève lui-même a 2 possibilités :

- se rendre à la mairie de son domicile avec la pièce d'identité de l'élève, un justificatif de domicile et le livret de famille
- se connecter à votre compte [www.service.public.fr](http://www.service.public.fr) sur internet

## **8. Carte Vitale obligatoire**

Pour les élèves de plus de 16 ans, la photocopie de la carte vitale ou de l'attestation de droits au nom de l'élève est nécessaire en cas d'accident. La demande est à effectuer sur le site [Ameli.fr](http://Ameli.fr).

Remarque : si votre enfant a moins de 16 ans, son numéro de sécurité sociale est indiqué sur votre attestation de droits, que vous pouvez obtenir dans votre compte Ameli.

## **9. La Maison Des Lycéens : cotisation facultative (activités périscolaires) :**

Grâce à votre cotisation, la MDL peut accorder une aide aux financements des voyages, des sorties scolaires, et contribue à l'amélioration du foyer et du cadre de vie (aménagements extérieurs ou du foyer par exemple).

Adhérer à la MDL permet aussi de participer à de nombreux projets culturels et citoyens.

Informations complémentaires à la rentrée.

## **10. Internat**

Toute demande d'inscription en qualité d'interne ne deviendra définitive qu'après la décision du chef d'établissement. **Chaque année, un état des lieux d'entrée en présence des parents est effectué. L'état des lieux de sortie est réalisé en fin d'année scolaire.**

### **Liste des fournitures essentielles pour l'accueil à l'internat**

- Valise ou sac de voyage
- 2 grands cadenas (1 pour l'armoire de 3x3 cm minimum avec une anse d'un diamètre supérieur à 2 mm + 1 pour la valise)
- Drap-housse en 90x200
- Housse de couette + couette
- Oreiller + taie d'oreiller
- Plaid ou couverture supplémentaire si besoin
- Trousse de toilette ou boîte de rangement pour les produits d'hygiène 35x26,5 cm H13
- Serviettes de bain
- Gel douche, shampoing, dentifrice, brosse à dents
- Tenue de sport + baskets d'intérieur
- Claquettes / pantoufles
- Pyjama

## **11. Liste des fournitures scolaires**

Information communiquée sur le site internet du lycée à partir de début juillet.